

DEC142249DR11

Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision n° 101425INSU du 22/02/2010 nommant Monsieur Paolo LAJ directeur de l'unité UMR 5183 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'unité¹ en date du 4 février 2014 ;

Considérant que M. Nicolas CAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et cinq modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas CAILLON, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5183 intitulée LGGE à compter du 1^{er} juin 2014.

M. Nicolas CAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CAILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Martin d'Hères, le 16 septembre 2014

Le directeur de l'unité


PAOLO LAJ
DIRECTEUR DU LGGE

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université


DJF